

Partie officielle

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **63 (1934)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle :* Question mise à l'étude. — *L'enfant jaloux.* — *La gymnastique, dérivatif de la classe.* — *Le 75^{me} anniversaire de l'Ecole normale d'Hauterive.* — *Avis.* — *Bibliographie.* — *Société des institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

A l'occasion des excursions scolaires.

Les écoles du canton choisissent assez fréquemment le chef-lieu comme but des excursions scolaires. Nous recommandons à ce sujet de visiter les monuments et établissements qui présentent un intérêt éducatif et patriotique. Nous recommandons aussi à l'attention du corps enseignant et des commissions scolaires les concerts d'orgues de la cathédrale de Saint-Nicolas, d'autant mieux que, pour la période du 1^{er} mai au 15 juillet de cette année, le tarif a été fixé au prix de faveur de 10 ct. par élève pour les écoles primaires et de 30 ct. pour les écoles secondaires et les pensionnats.

Utilisation des loisirs des écoliers.

Nous insistons pour que, dans la mesure du possible et sans enlever les enfants à leur famille lorsque les parents peuvent s'en occuper, les instituteurs et institutrices prennent des initiatives en vue de tirer profit des loisirs du jour de congé hebdomadaire ou du

dimanche après midi. Nous sommes disposé à examiner avec intérêt et bienveillance toutes les suggestions qui pourront nous être faites dans ce sens. Nous pensons que les travaux manuels de divers genres, les soins à donner au verger, au jardin, à la basse-cour, les jeux récréatifs, jeux d'esprit, mots croisés, etc. sont des exemples à retenir. Nous encouragerons toutes les heureuses initiatives qui surgiront dans cet ordre d'idées.

Manifestations scolaires.

L'école est, grâce au dévouement des membres du corps enseignant, à leur zèle et à leur bon esprit, l'objet de la sympathie de tous.

Toutefois, cette sympathie n'a que de rares occasions de se manifester ; aussi voudrions-nous attirer l'attention de tous ceux qui ont à cœur le progrès de l'éducation populaire sur l'utilité très grande qu'il y aurait à resserrer davantage les liens entre l'école et les parents ou la population en général. On y parvient facilement en organisant, soit en plein air, soit à l'école même ou dans les salles communales ou paroissiales, des séances publiques où les enfants se produisent par des chants, des déclamations, des exercices de gymnastique rythmique, etc., soit au cours de l'année scolaire, soit à l'occasion de la clôture de dite année. On peut y joindre, dans cette dernière circonstance, une petite exposition de travaux manuels ou de dessins ; de même peut-on faire appel, le cas échéant, au concours des sociétés locales. Dans nos villages, en particulier, la collaboration des autorités ecclésiastiques et civiles peut être facilement obtenue ; leur présence est à la fois un honneur et un encouragement pour les élèves et pour le maître.

Il convient de ne rien négliger de ce qui peut contribuer à créer une ambiance toujours plus favorable : l'instruction des enfants, ainsi que leur éducation, en bénéficie également.

Renouvellement du brevet.

Les membres du corps enseignant dont le brevet est périmé ou le sera dans le courant de la présente année sont avisés ici même qu'ils doivent adresser spontanément leur inscription, avec les pièces prévues au règlement général, pour leur participation aux examens de 1934 d'ici au 31 juillet au plus tard. Les indications ont déjà été données précédemment concernant les textes d'auteurs classiques à l'étude, le manuel de grammaire usité et les ouvrages à utiliser pour l'étude de la seconde langue nationale (voir partie officielle du 15 novembre 1933).

Nous invitons les instituteurs et institutrices que cela concerne à présenter au jury des examens des travaux manuscrits et personnels de rédaction sur n'importe quel sujet et des dessins d'illustration exécutés par les élèves. Il en sera tenu compte dans l'appréciation

des résultats. Quant aux exercices de dessin croquis faisant l'objet de l'examen de renouvellement, nous indiquons ci-après :

1. *Le petit chaperon rouge.* Le chaperon, la terrine de beurre, la galette, la forêt, les fleurs, le loup (la tête seulement), la mère-grand dans son lit, la chevillette, les grandes oreilles, les grands yeux, les grandes dents, la hache qui tuera le loup.

2. *Le corbeau et l'aigle.* Attaqué par un aigle, le corbeau appelle ses congénères qui fondent sur l'agresseur et le déplument. Même esprit de conservation et de solidarité chez les abeilles, les fourmis, les rats, etc. Chez les hommes, mise en commun de leurs efforts contre la maladie, la misère, leurs intérêts communs et professionnels sauvegardés par les assurances, mutualités, hospices, hôpitaux, caisse de retraite, corporations, etc.

3. *Rien ne sert de courir.* Ne pas flâner au lit, se lever au premier appel, se laver, s'habiller sans lambiner. Obligation pour le paresseux de déjeuner « en vitesse », de se rendre à l'école au pas de course pour arriver, en fin de compte, trop tard et trouver la porte de la classe, close. — Ni le train, ni le tram n'attendent le retardataire, ni le patron, ni le client n'attendent le paresseux.

4. *Le dénicheur d'oiseaux.* Utilité des oiseaux, dangers à grimper sur les arbres pour les y dénicher. Respectons toute vie. — Angoisse des parents-oiseaux. Le nid, l'escalade, la dégringolade, la jambe cassée, le lit d'hôpital, béquille.

5. *L'alcoolisme.* Le blé, les pommes, les pommes de terre, les poires prennent le chemin de l'alambic qui les convertit en alcool (schnaps) lequel enivre, abrutit et conduit celui qui en abuse à la prison, à la maison de fous, à l'hôpital, à la tombe. — D'autre part, ces mêmes aliments utilisés comme aliments sains : pain, farine, soupes, légumes, confitures, gâteaux, etc.

6. *La lessive.* Le trempage du linge, le lavage, la cuisson (couleuse), le rinçage, l'essorage (torsion), l'étendage, le repassage.

7. *Les métamorphoses de la grenouille.* Les œufs, les têtards, la grenouille.

8. *Différentes formes de croix.* Grecque, latine, de Saint-Antoine (en tau), gammée, de Saint-Maurice, de Saint-André, de Malte, de Lorraine, papale.

9. *Une colonne et ses parties :* chapiteau, fût, base.

10. *Une bicyclette,* ses parties : roues, guidon, fourche, cadre, selle, pignon, pédales, chaîne, pare-boue.

11. *Quelques armes blanches.* Pertuisane, hallebarde, faux de guerre, massue, épée.

12. *L'église de mon village,* le plan, la vue générale.

13. *Décoration d'un carré,* coussin, napperon, tapis.

14. » » *cercle,* » » *assiette.*

15. » » *fond orné,* tapis, tapisserie, tissus.

16. *Objets à 1, 2, 3 et 4 pieds*, chaise du vacher (« chola »), consoles à 1, 2, 3 et 4 pieds, chevalet, tables, chaises, etc.
17. *Grammaire*. Pluriel des noms : bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou, pou (peigne).
18. *Les outils de la tailleuse*. Ciseaux, dé, pelote, épingles, aiguilles, bobine, fil, etc.
19. *Expliquer graphiquement* : 1° $\frac{5}{6} - \frac{3}{4} = \frac{1}{12}$
2° La contenance d'un bassin est de 1630 litres.
Combien contient-il de litres lorsqu'il est rempli aux $\frac{4}{5}$?
20. Une ménagère achète 15 kg. de framboises qu'elle paye 2 fr. le kg. Elle les presse et en retire les $\frac{4}{5}$ de leur poids de jus. Elle cuit ce jus avec du sucre d'un poids égal qui lui coûte 0,50 fr. le kg. Elle obtient 30 verres de gelée. A combien revient le verre ?
21. *Schéma d'un squelette vu de face*.
22. *Tir fédéral*. Cible, palettes, fusil, cartouche, cantine, drapeaux, oriflammes, coupes, couronnes, etc.
23. *Une leçon de perspective*, ligne d'horizon, points de fuite, etc.
24. *Différentes formes de bouteilles*, litre, bout. de bière, à vin, carafe, fiasque, etc.
25. *Croquis coté d'un objet simple*, au choix du candidat, clef, boîte, vase, outil, etc. (pour les candidats seulement).

PARTIE NON OFFICIELLE

Question mise à l'étude

Enquête sur la pratique de quelques vertus morales à l'école

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Voici un enfant qui, bien qu'il ait envie de finir ce chocolat qu'il a reçu, y renonce. Ce renoncement peut être inspiré par un motif purement humain : par exemple, les affres de l'indigestion à éviter, la santé à maintenir pour pouvoir bien étudier. Un tel renoncement n'exige, à son origine et à son but, que des éléments dont l'enfant dispose naturellement. S'il acquiert une disposition habituelle à pareils renoncements, cette disposition constante à régler les plaisirs du goût constitue la vertu morale *acquise* de tempérance.

Mais le même renoncement peut être inspiré par un motif surnaturel, surnaturel : par exemple, l'expiation des péchés commis, le jeûne de Jésus à imiter. Un tel renoncement exige, à son origine et à son but, des éléments qui dépassent toutes choses humaines et créées, bien qu'il s'exerce sur une chose de l'ordre naturel. Dieu seul peut infuser à l'âme cette disposition constante à régler les plaisirs du goût pour des motifs surnaturels, qui constitue la vertu morale *infuse* de tempérance.